

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Société EURO-CYCLES S.A sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra **le Vendredi 26 Mai 2023 au siège social de la Société sis à la Zone Industrielle KALAA KEBIRA Sousse**, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour unique suivant :

- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration et ce pour un mandat de trois ans (2023-2024 et 2025) et jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

**NB :**

- Par actionnaires minoritaires, on entend les actionnaires détenant individuellement au plus 0.5% du capital (soit pas plus de 49 005 actions)

**Remarque :**

- Les Documents afférents à cette Assemblée (CV et pièces d'identité des candidats) ainsi que tous les documents prévus par l'article 22 de la Décision Générale du CMF N°23 du 10 mars 2020 sont mis à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société EURO-CYCLES S.A à partir du Mardi 03 Mai 2023.